

LA GAZETTE

LE JOURNAL D'INFORMATIONS DE JOUY SUR MORIN

NUMERO 11
Juin 2014

Au coeur du pays des deux Morins

L'EDITO DU MAIRE

L'ensemble du conseil municipal remercie tous les électeurs de s'être mobilisés le 23 mars 2014. Cette nouvelle équipe va nous permettre la continuité des projets en cours et d'en construire de nouveaux.



SOMMAIRE

- 1 Edito du Maire
- 2 Rappel de règles dans la commune
- 3-4 Les déchets Calendriers
- 5 Fêtes et cérémonies
- 5 Commerçants
- 6 Souvenirs classe de neige
- 7-8 Les passereaux dans nos jardins
- 9 Ce que propose la commune à nos anciens
- 10 Recette Briarde
- 10 Pole médical
- 11 Commémoration du 8 mai 1945
- 12 Etat Civil

Commune de Jouy sur Morin Bulletin d'informations municipales

~ Journalgratuit, ne peut-être vendu ~

© Tous droits réservés. Reproduction, même partielle, interdite.

Dépot légal 3ème trimestre 2014

Tiré à 1000 exemplaires et distribué par les services municipaux

Directeur de la publication : M. Luc Neiryneck

Infographie : M. Olivier THOMAS

Comité de rédaction : L'équipe du Conseil Municipal

Imprimerie : Graphic Union

Rappel de règles dans la commune

Droits et obligation dans une cour commune :

Si une convention écrite a été établie par l'ensemble des propriétaires ayant jouissance d'une cour commune, c'est cette convention qui règle les droits et devoirs de chacun.

Au cas contraire, si la cour résulte d'un usage ancien (absence de règlement) entre voisins, chacun de ceux-ci a sur la cour commune de droit:

- de vue;
- de partage;
- d'écoulement des eaux pluviales;
- court stationnement.

Cependant, aucun propriétaire ne pourra :

- stationner des véhicules;
- édifier des constructions ou apporter à son immeuble un surplomb sur la cour;
- planter des arbres;
- laisser du fumier, des ordures ou déchets de quelque sorte que ce soit.

L'usage admet que des fleurs ou des plantes vivaces soient semées sur une bordure raisonnable, sans être un droit. Le passage des communautaires s'exercera librement sur tout le sol de la cour ainsi que des courts stationnements sans gêner la vue.

Pour l'alimentation en eau potable et l'installation de l'assainissement (eaux usées/eaux pluviales), les canalisations peuvent être creusées dans le sol de la cour, mais les travaux doivent être menés rapide-

ment.

En résumé, chaque tenant à la cour peut en user, mais jamais à titre privatif (parking) et sans nuire à l'usage des autres, notamment en y laissant à demeure des animaux hostiles, bruyants ou salissants.

Par ailleurs, **chacun doit nettoyer, tondre, entretenir** au devant de sa façade et contribuer en fonction de celle-ci à la réfection de tout le sol s'il y a lieu. Enfin, les locataires éventuels des immeubles sont tenus au respect de ces règles.

Bruit de voisinage :

Arrêté 96 DAE1 cv n°084 relatif aux bruits de voisinage :

Article 1 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- 1- des publicités par cris ou par chants
- 2- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, amplificateurs, postes récepteurs de radio, magnétophones, électrophones et téléviseurs.
- 3- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7h00 à 20h00 les jours ouvrés
- les samedis de 9h00 à 12h et de 15h00 à 19h30
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du

voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire le bruit de manière répétée et intempestive.

LES DÉCHETS: CALENDRIER

SMICTOM
de la Région de Coulommiers
Rue des Margats • 77120 COULOMMIERS
01 64 20 73 41 • www.smictom.fr

2014

Jouy-sur-Morin

avril mai juin

M 1	M 2	J 3	V 4	S 5	D 6	L 7	M 8	M 9	J 10	V 11	S 12	D 13	L 14	M 15	M 16	J 17	V 18	S 19	D 20	L 21	M 22	M 23	J 24	V 25	S 26	D 27	L 28	M 29	M 30	S 31	M 1	M 2	J 3	V 4	S 5	D 6	L 7	M 8	M 9	J 10	V 11	S 12	D 13	L 14	M 15	M 16	J 17	V 18	S 19	D 20	L 21	M 22	M 23	J 24	V 25	S 26	D 27	L 28	M 29	M 30	S 31	D 1	M 2	J 3	V 4	S 5	D 6	L 7	M 8	M 9	J 10	V 11	S 12	D 13	L 14	M 15	M 16	J 17	V 18	S 19	D 20	L 21	M 22	M 23	J 24	V 25	S 26	D 27	L 28	M 29	M 30	S 31
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

UN BAC SPÉCIFIQUE POUR LES DÉCHETS VÉGÉTAUX
Tontes • Tailles • Feuilles

D'avril à fin novembre
ce bac sera ramassé
1 fois par semaine,
directement devant
votre porte.



ATTENTION !
1 seul bac sera collecté
par semaine.
Vos déchets végétaux
supplémentaires sont
à déposer en déchetterie.

Déchets ménagers • Sacs plastique
Sur-emballages • Barquettes
Couches-culottes • Plastiques
Cartons sales ou gras

INTERDIT

Encombrants • Déchets toxiques
Piles • Médicaments • Végétaux

BAC JAUNE
COLLECTE SÉLECTIVE

BAC GRIS
DÉCHETS MÉNAGERS

BAC VERT
DÉCHETS VÉGÉTAUX

BAC ROUGE
ENCOMBRANTS

2014

Jouy-sur-Morin

TRIÉ, C'EST RÉCYCLER !



INTERDIT

Pots de fleurs • Jouets • Tissus • Bâches
Sacs et barquettes plastique
Emballages polystyrène • Végétaux

juillet

août

septembre

M 1	M 1	L 1
M 2	M 2	M 2
J 3	D 3	J 4
V 4	L 4	V 5
S 5	M 5	S 6
D 6	J 6	D 7
L 7	V 7	L 8
M 8	S 8	M 9
M 9	M 9	M 10
J 10	D 10	J 11
V 11	L 11	V 12
S 12	M 12	S 13
D 13	J 13	D 14
L 14	V 14	L 15
M 15	S 15	M 16
M 16	M 16	M 17
J 17	D 17	J 18
V 18	L 18	V 19
S 19	M 19	S 20
D 20	J 20	D 21
L 21	V 21	L 22
M 22	S 22	M 23
M 23	M 23	M 24
J 24	D 24	J 25
V 25	L 25	V 26
S 26	M 26	S 27
D 27	J 27	D 28
L 28	V 28	L 29
M 29	S 29	M 30
M 30	M 30	M 31
J 31	D 31	



DEUX BACS
Pour les bouteilles, pots et bocaux en verre
Pour séparer le verre de couleur
du verre blanc

BAC JAUNE
COLLECTE SELECTIVE

BAC GRIS
DECHETS MENAGERS

BAC VERT
DECHETS VEGETAUX

BAC ROUGE
ENCOMBRANTS

2014

Jouy-sur-Morin

À la déchetterie

- gravats, laine de verre
- sanitaires, matelas
- huile moteur, batteries
- peintures, solvants
- électroménager
- matériel informatique
- végétaux
- ferrailles
- néons

HORAIRE DÉCHÉTERIES

	COULOMMIERS	JOUY-SUR-MORIN
	HIVER	ÉTÉ
	Du 1 ^{er} novembre 28 février	Du 1 ^{er} mars 31 octobre
LUNDI	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 18h
MARDI	9h - 12h	FERMÉ
MERCREDI	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 18h
JEUDI	14h - 17h	9h - 12h
VENREDI	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 18h
SAMEDI	9h - 12h	9h - 12h
DIMANCHE	9h - 12h	9h - 12h

limité à 18 passages d'un m³ gratuit par foyer

smictom www.smictom-nord77.fr
01 60 44 40 03

octobre

novembre

décembre

M 1	M 1	L 1
J 2	D 2	M 2
V 3	L 3	J 4
S 4	M 4	S 5
D 5	J 5	D 6
L 6	V 6	L 7
M 7	S 7	M 8
M 8	M 8	M 9
J 9	D 9	J 10
V 10	L 10	V 11
S 11	M 11	S 12
D 12	J 12	D 13
L 13	V 13	L 14
M 14	S 14	M 15
M 15	M 15	M 16
J 16	D 16	J 17
V 17	L 17	V 18
S 18	M 18	S 19
D 19	J 19	D 20
L 20	V 20	L 21
M 21	S 21	M 22
M 22	M 22	M 23
J 23	D 23	J 24
V 24	L 24	V 25
S 25	M 25	S 26
D 26	J 26	D 27
L 27	V 27	L 28
M 28	S 28	M 29
M 29	M 29	M 30
J 30	D 30	
V 31		

Pour les encombrants :



ramassage
en porte à porte
ameublement
maillages, ferles...
toiles et divers
velos, poussettes,
jouets...

LIMITATION
par point
de collecte :
1 m³ et 50 kg
par objet



BAC JAUNE
COLLECTE SELECTIVE

BAC GRIS
DECHETS MENAGERS

BAC VERT
DECHETS VEGETAUX

BAC ROUGE
ENCOMBRANTS

CE CALENDRIER PEUT ÊTRE VENDU

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Le 6 juillet: Brocante organisée par les Amis des Anciens

Le 13 juillet: Feu d'artifice sur le Stade.

Le 14 juillet: Rassemblement aux Monuments aux Morts à 14h15 suivi de la Rondelle.

Le 09 novembre: Messe St Hubert avec concert de trompe.

La rentrée scolaire aura lieu le Lundi 1er septembre 2014 (sous réserve de modifications ministérielles)

COMMERÇANTS

Félicitations à notre boulanger pour sa 4ème place au concours de La Meilleure baguette de Seine-et-Marne.



OUVENIRS CLASSE DE NEIGE

Après quelques heures de bus, nous sommes arrivés à Méribel. Nous avons découvert nos chambres le matin puis l'après-midi.....Ski !

Pendant notre séjour, nous avons découvert le lac de Tuéda, visité la fromagerie et un musée sur la vie à la montagne.

Nous sommes allés faire une randonnée en raquettes, nous avons aussi appris à nous protéger d'une avalanche et bien sûr à faire du ski.

Mais ce qui restera comme un grand moment est le match de hockey sur glace avec la victoire de Méribel et la photo sur la glace avec les sportifs.

Le centre d'accueil nous à proposer des spécialités savoyardes. Le personnel du chalet animait des



spectacles le soir. Nous avons aussi des veillées comme celle du Loup-Garou.

Les animateurs et animatrices étaient gentils ainsi que le maître M.Billard.

C'était trop bien !!!

Les élèves de CM2



LA POSTE

Horaires de la Poste :

Lundi :	08h30 - 12h00
Mardi :	fermé
Mercredi :	08h30 - 12h00
Jeudi :	fermé
Vendredi :	08h30 - 12h
Samedi :	09h00 - 12h00
Dimanche :	fermé



Fermeture estivale :

Du 28/07/2014 au 16/08/2014, rendez-vous au :

Bureau :

La Ferté Gaucher

Adresse :

**2 place du Général de Gaulle
77320 La Ferté Gaucher**

Horaires :

Lundi au vendredi

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Samedi

De 8h30 à 12h00

LES PASSEREAUX DANS NOS JARDINS

Pour attirer les passereaux dans notre jardin, il est important d'aménager notre jardin en plantant des haies pour qu'ils puissent y trouver leur nourriture naturelle (baies,

trouver les matériaux pour faire leur nid, se protéger des conditions climatiques.

Au bout du jardin, un petit coin avec un tas de feuilles, de compost et



importants pour les passereaux. Ils en ont besoin pour boire, nettoyer leurs plumes et

un prédateur arrivait. Il est également important d'aménager un abreuvoir (maintenu



insectes, araignées, graines..).

Une petite pelouse est appréciée par beaucoup de passereaux. Ils

des troncs de bois mort sera apprécié des oiseaux qui peuvent y trouver toutes sortes d'insectes, d'araignées de larves...



pour se baigner.

Il est préférable de les installer proche d'un arbre ou d'une haie pour que les oiseaux puissent s'y réfugier si

libre de glace) car en hiver, les oiseaux ont beaucoup de mal à trouver des points d'eau.

Par temps froid, les



aiment y venir picorer à la recherche d'insectes, de vers.

Ils ont besoin d'arbres et de buissons pour y nicher, trouver leur nourriture, se cacher des prédateurs, dormir,

Avec un jardin bien aménagé, vous pourrez aussi attirer des espèces que l'on voit plus rarement.

Les points d'eaux sont





oiseaux se baignent pour maintenir leur plumage en bon état afin de mieux conserver la chaleur corporelle.

Sans eau, les oiseaux diminuent leurs capacités de vol et les qualités isolantes de leurs plumes.

Les oiseaux ont besoin pour faire leur nid de buissons, d'arbres, d'arbustes, de trous dans les murs, de trous dans de vieux arbres...

Nous pouvons aussi les aider en installant des nichoirs dès le mois de février.

Il faut les fixer dans les arbres ou sur les murs.

Il est préférable de ne pas incliner le nichoir vers l'arrière pour que l'eau n'y rentre pas et de mettre le côté « ouverture » orienté à l'Est à cause des intempéries. Il faut aussi l'installer dans un endroit où les chats ne peuvent pas accéder.

Vous pouvez en disposer plusieurs à condition de ne pas les mettre trop près les uns des autres car certains oiseaux sont très territoriaux.

Ce qu'il ne faut pas faire :
Il ne faut pas tailler les

arbustes pendant la période de nidification, il est préférable d'attendre fin août.

Il est dommage de



supprimer les vieux arbres de notre jardin, cela empêche les passereaux de nicher



Association départementale pour la Protection, l'Initiation, l'Education à la Vie et à l'Etude des Rapaces, Tritons et autres Espèces afin de préserver la BIODiversité Seine-et-Marnaise

Téléphone Secrétariat : 09 79 22 97 13

Téléphone Joël SAVRY : 06 81 89 06 76

Mail : pievertbio77@yahoo.fr

Site : <http://pievertbio77.over-blog.com/>

JOUY, LE BLOG c'est sur <http://jouy-sur-morin.fr>

La mairie vous rappelle qu'elle met à votre disposition un outil intéressant : le blog de la commune. Ce blog comporte toutes les informations que vous souhaitez, sport, enfance, école, intercommunalité, gazettes, conseils municipaux, les seniors, etc... Vous pouvez aussi participer à la vie de la commune en donnant votre avis ou en formulant certaines demandes dans les commentaires.



C'EST CE QUE PROPOSE LA COMMUNE A NOS ANCIENS

Les amis des
Anciens
01.64.20.16.82



JSFG
Gymnastique
01.64.20.78.88



Rando Jouy
01.64.20.97.76



Les biseauteurs,
biseauteuses
01.64.20.34.41



**Je suis
en
forme
....**



La Boule de Jouy
06.76.91.93.14

Le Flotteur Jouyssien
01.64.04.63.15
06.11.40.13.80

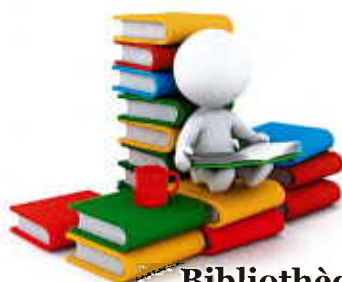


Le Fou du Roi, Club
d'Echecs
01.64.20.24.63



Club Rencontre
01.64.20.11.23

Et pour le repos



Bibliothèque

Horaires d'ouverture

Le mercredi de 15h à 17h

RECETTE BRIARDES

Mille-feuilles à la briarde :

Ingrédients pour 4 personnes : 250g de pâte brisée, 150g de Brie de Meaux, 100 g de beurre, 2 cuillères à soupe de crème fouettée, 4 dl de cognac, 100g de noisettes grillées, paprika.

Préparation : Abaissez la pâte à 4 mm. Découpez des galettes de 5 cm de diamètre. Les piquer en plusieurs endroits et les cuire

jusqu'à ce qu'elles soient croustillantes. Travailler le beurre, le Brie, ajoutez le cognac, le paprika et incorporez la crème légèrement battue. Placez 4 galettes les une sur les autres avec une couche de préparation entre chaque. Appuyer légèrement et faire prendre au froid. Recouvrir des milles feuilles d'une légère couche de fromage, saupoudrez de noisettes.

Galettes briardes au brie de Meaux :

Ingrédients : 100g de Brie de Meaux, 250g de farine de blé, 50g de beurre, 1 œuf + 1 jaune, sel, poivre, muscade.

Préparation : Retirez la croûte du Brie de Meaux et écrasez-le à la fourchette. Dans un saladier, mélangez la farine, le sel, le poivre, une pincée de muscade et le beurre en émiettant du bout des doigts. Ajoutez le Brie puis l'œuf battu. Ajoutez un peu d'eau si nécessaire. Etalez la pâte sur un plan



de travail fariné sur une épaisseur d'environ 1 cm.

Découpez des galettes à l'aide d'un emporte-pièce d'environ 6 ou 7 cm de diamètre. Déposez-les sur une plaque recouverte de papier sulfurisé et dessinez des croisillons à l'aide d'une fourchette. Dorez-les avec un jaune d'œuf dilué avec un peu d'eau. Faites cuire les galettes 10 à 15 min jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées.

POLE MÉDICAL



Après une procédure longue et complexe, la commune a pu récupérer ses locaux médicaux et les remettre en état.

Différentes candidatures sont à l'étude pour que le cabinet médical ré-ouvre le plus rapidement possible.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



NAISSANCES HORS COMMUNE

07/01/2014: FAGHEON Eleonor, Cindy, Kassandra
 26/01/2014: ARNAULT Liyah, Christine, Yolande
 28/01/2014: OBERT Nathan, Yohann, Kÿlian
 05/03/2014: ETIENNE Lucie, Liliane, Raymonde
 14/03/2014: BOUSSALEM Nao-Lynn, Susana
 15/03/2014: COTTIGNIES VARGUES Raphaël, Eugène, Raymond
 30/03/2014: FORESTIER Joé, Benoit, Benjamin
 15/04/2014: BIBARD Lilou, Sophie, Dominique
 17/04/2014: BICHOT DELAVEAU Axel, Paul, Gabriel et BICHOT DELAVEAU Elliot, Félix, Jean



PARRAINAGE CIVILE

03/05/2014: LACOMBLEZ Léa et LACOMBLEZ Hugo

Pour tous renseignements le service de l'état civil de la mairie est à votre disposition. Contactez-là ou venez en mairie aux heures d'ouverture.

MARIAGES



11/01/2014: LEMAHIEU Martial, Raymond, Henri et POLONIA Isabelle, Hélène
 01/02/2014: ZAVOLI Grégory, David, Marcel et GHOUL Karima
 01/03/2014: HOUDARD Denis, Didier et MULLER Nathalie, Martine, Patricia
 05/03/2014: GOBILLOT Jérôme et TROUVE Sandrine, Nathalie
 19/04/2014: LEMAIRE André, Joseph, Victor et CIESLAK Rachel, Elisabeth

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

10/01/2014: BARRE Liette, Jeanne, Elisabeth
 18/01/2014: ZBIRKA Michel
 30/02/2014: DAMIDEAUX Jeanne, Marie, Elisabeth veuve ONDERNARD
 25/04/2014: JACOPIN Christian, Paul, Raymond



DÉCÈS

09/01/2014: COSSON Jean-Claude
 12/01/2014: LACHAUD épouse HOUE Denise Madeleine Eliane
 23/03/2014: ADJIR Abdelhamid

Boîte à Idées

A la mairie se tient à votre disposition une « Boîte à idées Gazette ». Toutes suggestions de reportages, d'activités, d'articles seront les bienvenues.

